



Rémunération formation

Par Ingwi

Bonjour,

Je suis Vrp donc rémunéré uniquement sur mon chiffre d'affaire.

Or mon employeur m'a envoyé une convocation, pour une formation obligatoire et rémunérée. (Énoncé du mail de convocation).

Lorsque je suis en formation je ne réalise pas de chiffre d'affaires donc pas de rémunération

Une fois la formation réalisée, celui-ci m'a refusé la rémunération au prétexte que cette formation serait bénéfique au développement de mon activité donc à mon salaire.

Quel est mon recours et à quel article me référer svp?

Merci d'avance pour vos retours